



Chers établissements de santé 🏥 : Attention ⚠️ , le numéro 3977 n'existe plus ❌ ! Depuis le 1er mars 2026, le numéro national contre les maltraitements est le 3133.

📌 Que cela signifie pour vous :

- Communiquer cette information aux professionnels de votre établissement et en profiter pour les resensibiliser ;
- Informer également les usagers et leurs entourages ;
- Mettre à jour tous vos supports de communication tels que le livret d'accueil, le contrat de séjour et le DIPIC, votre règlement de fonctionnement ainsi que vos affichages ;
- Actualiser votre procédure relative à la maltraitance.

⚠️ Attention à ceux qui passent prochainement leur évaluation ou certification, une attention particulière pourrait être portée sur le sujet au vu du critère impératif sur la prévention de la maltraitance.

💡 Un kit officiel est téléchargeable ici : <https://lnkd.in/e/Fie49x>

👉 Post rédigé par Mme Doriane JACOB, Juriste Droit de la santé et Droit des usagers.
AACCES QUALITE - <https://shorturl.re/7j3ng>